



Licenciement sans aucune cause

Par **jamila147**, le **30/05/2011** à **21:55**

Bonjour,

je suis en contrat avec un prestataire le 10 juin 2010 ma mission sera terminée avec la société au travail! étant en CDI mon prestataire ne trouve pas de travail pour me remplacer! il m'a proposé un travail mais cela ne m'intéresse pas, si je refuse aura-t-il le droit de prendre cette dernière comme cause de licenciement? cependant mon prestataire ne m'a toujours pas envoyé de courrier pour un entretien préalable! j'aimerais qu'un inspecteur puisse venir m'assister à cet entretien est-ce possible? si oui comment je peux faire? merci de votre aide!

Par **conseiller du salarié**, le **31/05/2011** à **10:59**

Bonjour,

Lors d'un entretien préalable, vous pouvez [s]toujours[/s] vous faire assister par une personne de l'entreprise ou par un conseiller du salarié si l'entreprise n'a pas d'institutions représentatives du personnel.

La liste des conseillers du salarié est disponible dans votre mairie. L'assistance d'un conseiller du salarié est gratuite.

Par **jamila147**, le **31/05/2011** à **11:07**

merci de votre réponse en revanche je réside dans le 92 et le siège de mon prestataire est dans le 77 dans quelle mairie je dois aller pour le conseiller salarié??

Par conseiller du salarié, le 31/05/2011 à 22:37

C'est le lieu où vous serez convoqué qui est pris en compte (lieu de travail ou siège de l'entreprise). Cela sera forcément indiqué dans votre lettre de convocation à entretien.

Donc choisissez un conseiller dans le 77. Vous pouvez en avoir la liste dans toutes les mairies du 77 ou à l'inspection du travail du département (appelée DIRECCTE maintenant). Vous trouverez aussi la liste ici :

http://www.seine-et-marne.pref.gouv.fr/sections/les_services_de_l_et/services_deconcentre/emploi_-_action_soci